

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2159**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Cession à l'OPH Grand Lyon Habitat d'un terrain situé 84, avenue Lacassagne

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2159**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Cession à l'OPH Grand Lyon Habitat d'un terrain situé 84, avenue Lacassagne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, 84, avenue Lacassagne à Lyon 3°, d'un tènement immobilier de 44 925 mètres carrés, cadastré sous le numéro 40 de la section BN, et constituant l'ancienne friche Renault Véhicules industriels (RVI).

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du site, la Communauté urbaine se propose de céder au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, une emprise foncière d'une superficie de 2 360 mètres carrés environ à détacher dudit tènement.

Le projet de l'OPH Grand Lyon Habitat comprendrait la construction d'une bibliothèque d'environ 1 100 mètres carrés de SHON, pour le compte de la ville de Lyon, et de 27 logements sociaux environ en superstructure (18 PLUS et 9 PLAI) pour une SHON d'environ 2 730 mètres carrés ainsi que la réalisation d'un parvis de 300 mètres carrés environ permettant l'accès à la bibliothèque.

Aux termes du projet de compromis qui a été établi, la cession de ce terrain interviendrait au prix de 213 € le mètre carré de SHON HT pour les logements, 300 € le mètre carré de SHON HT pour la bibliothèque et 75 € le mètre carré de terrain HT pour le parvis de la bibliothèque, soit un total de 933 990 € HT.

Ce montant est considéré comme inférieur à celui que l'administration fiscale devrait émettre. L'organisme HLM fait observer qu'un prix d'acquisition supérieur à celui proposé mettrait en péril l'équilibre financier de l'opération appelée ci-dessus.

La somme de 933 990 € HT sera minorée ou majorée en fonction de la SHON réellement autorisée dans le cadre du permis de construire, étant précisé que le montant HT sera majoré de la TVA sur marge estimée à ce jour à environ 32 906 € dans l'attente de l'obtention du permis de construire qui confirmera le nombre de mètres carrés de SHON définitif, sachant que ce prix de 933 990 € HT intègre la prise en charge par l'acquéreur du coût des travaux liés à la dépollution estimés à 35 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 6 septembre 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à l'OPH Grand Lyon Habitat, d'un terrain situé à Lyon 3°, 84, avenue Lacassagne, dans le cadre d'une opération d'aménagement de l'ancienne friche RVI, en vue de la construction d'une bibliothèque et de logements sociaux, pour un montant évalué à 933 990 € HT plus TVA sur marge estimée à 32 906 €, soit 966 896 € TTC. Ce montant HT sera minoré ou majoré en fonction de la SHON réellement autorisée dans le cadre du permis de construire, étant précisé que ce montant sera majoré de la TVA sur marge.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - Autorise l'OPH Grand Lyon Habitat à déposer avant la signature de l'acte, toutes demandes de permis de démolir ou de construire nécessaires au programme futur de construction.

4° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles individualisée sur l'opération n° 1 756, le 10 janvier 2011 pour la somme des 15 000 000 € en dépenses.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2011 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 966 896 € TTC en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 317 915,60 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes - compte 213 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.